



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 27 de l'ordre du jour :	
Question de Namibie (<i>fin</i>) :	
a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;	
b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie	1931
Déclarations de clôture	1939
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	1947
Clôture de la session	1947

Président : M. Indalecio LIÉVANO (Colombie).

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Namibie (*fin*) :

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
- b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va continuer d'entendre les représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote sur le projet de résolution A/33/L.37 et Add.1.

2. M. M. MODISI (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Le Botswana appuiera le projet de résolution A/33/L.37 du 25 mai 1979. L'appui apporté par le Botswana à la libération de la Namibie est bien connu et n'exige donc pas d'être réaffirmé. Je me contenterai de dire que l'appui du Botswana à la cause du peuple namibien sera poursuivi jusqu'à ce que ce pays soit libéré de l'occupation illégale imposée par l'Afrique du Sud raciste.

3. En votant pour le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie, nous voudrions cependant expliquer maintenant, comme nous l'avons fait antérieurement, la situation embarrassante dans laquelle nous nous trouvons. En ce qui concerne l'application de mesures de coercition contre l'Afrique du Sud, y compris les sanctions prévues au Chapitre VII, qui est envisagée au paragraphe 12 du dispositif du projet de résolution, le Botswana se trouve

contraint, pour des raisons indépendantes de sa volonté, de réserver sa position. Notre situation délicate et névralgique, du point de vue géographique, par rapport à l'Afrique du Sud rend notre survie économique extrêmement précaire. C'est pour cette raison — et cette raison seulement — que nous réservons notre position.

4. Ainsi que je l'ai déjà déclaré, nos réserves concernant le paragraphe 12 du dispositif du projet de résolution n'affectent nullement, comme on le sait, l'appui que nous apportons à la vaillante lutte menée par le peuple namibien pour arriver à une indépendance véritable.

5. M. THUNBORG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation votera pour le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie. Nous le faisons en dépit de sérieuses réserves au sujet de certaines de ses dispositions.

6. Notre vote affirmatif doit être envisagé dans le cadre de la situation namibienne dans son ensemble. Il est clair que cette situation a atteint un point où il est nécessaire d'exercer la plus grande pression possible sur l'Afrique du Sud pour l'amener à accepter les principes établis par la communauté mondiale pour résoudre le problème namibien. Le projet de résolution est la très claire expression de la déception que l'on éprouve face au refus de l'Afrique du Sud d'appliquer ces principes. Nous partageons cette déception.

7. Le projet de résolution reflète également la volonté de l'Organisation des Nations Unies de défendre son autorité juridique sur la Namibie et d'empêcher l'Afrique du Sud d'imposer au peuple namibien des solutions qui ne seraient pas conformes aux principes établis. Nous partageons cette volonté. A notre avis, l'un de ces principes est et doit être qu'aucun parti jouissant d'un appui populaire ne doit être mis dans l'impossibilité de participer au processus d'indépendance et de devenir un détenteur potentiel du pouvoir dans la nouvelle nation. La South West Africa People's Organization [SWAPO] est un parti de ce genre.

8. Je dois maintenant exposer nos réserves. Nous estimons que le projet de résolution aurait dû mieux refléter un principe fondamental qui, à notre avis, devrait être maintenu, à savoir qu'il faut chercher opiniâtrement toutes les possibilités pacifiques de favoriser et d'appuyer les intérêts légitimes du peuple namibien tout entier.

9. Au cours de son intervention devant l'Assemblée générale [101^e séance], ma délégation a notamment souligné le fait que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et renouveler ses pressions sur l'Afrique du Sud. Ces responsabilités reviennent très nettement au Conseil de sécurité en vertu du paragraphe 12 du dispositif du présent projet de résolution. J'ajouterai simplement à cet égard qu'on devrait s'en remettre au Conseil lui-même

pour décider des mesures spécifiques à prendre. Les sanctions ne peuvent être efficaces que si elles sont appuyées par tous. Il faut qu'elles reçoivent, en particulier, l'appui des Etats qui ont de l'importance pour l'Afrique du Sud au point de vue de ses relations internationales.

10. Ma délégation désire faire des réserves particulières sur le dernier alinéa du préambule et sur les paragraphes 1 et 9 du dispositif. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises dans le passé, nous estimons que, dans son désespoir et face à l'oppression brutale, le peuple namibien n'a pu trouver d'autre voie que celle qui consiste à recourir à la lutte armée. Ce combat se poursuit dans le but légitime de créer une Namibie indépendante et unie. Comprendre cela – et pratiquement tous les pays l'ont compris – est une chose, mais c'est une tout autre chose de demander à l'Assemblée d'appuyer explicitement le recours à la force. La Suède a toujours souligné que le rôle des Nations Unies consistait à trouver des solutions pacifiques aux conflits internationaux. La Charte définit les circonstances dans lesquelles on peut avoir recours à la force et s'en remet au Conseil de sécurité pour juger des cas où l'on peut y avoir recours et pour en prendre la responsabilité. Les dispositions de la Charte à cet égard sont, d'après mon gouvernement, extrêmement importantes. Soutenir l'usage de la force, sans que cela soit fondé sur les dispositions de la Charte, pourrait avoir des conséquences très graves. Le paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution qui prévoit un tel soutien – demandant aux Etats Membres de fournir une assistance militaire pour la lutte pour la libération – constitue une difficulté supplémentaire importante.

11. En dépit de ces réserves, qui sont graves, nous estimons que, dans la situation actuelle, nous devons appuyer l'essentiel de ce projet de résolution. Notre vote positif en faveur de ce projet de résolution est l'expression de l'appui que nous accordons pour exercer la pression la plus forte possible sur l'Afrique du Sud étant donné les circonstances extraordinaires que nous connaissons.

12. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier des orateurs inscrits pour expliquer leur vote avant le vote. L'Assemblée générale passe maintenant au vote sur le projet de résolution A/33/L.37 et Add.1, intitulé "Question de Namibie". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Kampuchea démocratique, Yémen démocratique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, République démocratique allemande, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malï, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua,

Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Autriche, Belgique, Canada, Danemark, France, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Swaziland, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Par 118 voix contre zéro, avec 16 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 33/206)¹.

13. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote après le vote.

14. M. ÅLGÅRD (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Pour la Norvège, aucune solution relative à la Namibie ne pourra recueillir une reconnaissance internationale si elle ne se fonde sur des élections libres et justes sous le contrôle et la surveillance des Nations Unies. C'est pour cette raison que le Gouvernement norvégien a donné son plein accord à l'initiative prise par les cinq pays occidentaux pour entreprendre des négociations. Nous avons été heureux de constater que cette initiative a abouti à la présentation d'une proposition de règlement qui a été ensuite approuvée par le Conseil de sécurité.

15. La délégation norvégienne a voté en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté parce qu'elle partage la préoccupation grave sur laquelle elle est fondée, dans l'impasse où l'on se trouve actuellement. Nous pensons cependant que tous les efforts qu'on peut déployer pour faire aboutir des négociations n'ont pas encore été effectués. Comme nous l'avons dit dans notre intervention du 25 mai [102^e séance], nous souhaitons vivement que de nouveaux efforts soient entrepris en vue de sortir de l'impasse actuelle et que soit trouvée une solution pacifique conforme à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

16. Cela dit, je voudrais également faire une observation de caractère général au sujet du projet de résolution qui vient d'être adopté.

17. Le Gouvernement norvégien a toujours préconisé à l'Organisation des Nations Unies un changement politique par des moyens pacifiques. Nous rappelons aujourd'hui ce principe qui est conforme aux principes fondamentaux contenus dans la Charte des Nations Unies. Notre position a consisté à ne pas approuver des textes qui prônaient explicitement l'usage de la force armée. C'est pourquoi

¹ Les délégations de Djibouti, du Liban, du Pakistan et de la Somalie ont fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elles désiraient que leur pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.

nous souhaitons formuler des réserves au sujet du huitième alinéa du préambule et des paragraphes 1 et 9 du dispositif. Cependant, conformément à la politique qui a toujours été la sienne, le Gouvernement norvégien continuera à fournir une assistance humanitaire et économique à la SWAPO.

18. A cette étape critique de l'histoire de l'Afrique australe, tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient chercher à créer une base aussi large que possible pour que prenne fin l'occupation illégale de l'Afrique du Sud en Namibie en utilisant tous les moyens prévus par la Charte. Cependant, il faut être en garde contre les tendances qui auraient pour effet de créer des divisions au sein de notre organisation. Il faut essayer de resserrer nos rangs et de donner une plus grande efficacité à notre recherche d'une indépendance véritable pour la Namibie. Si nous devions échouer dans cet effort, cela aurait très clairement pour résultat d'encourager les forces dont nous cherchons à modifier les points de vue et les attitudes.

19. M. KLESTIL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a quelques jours à peine, l'Autriche a eu l'occasion de dire quelle était sa position sur la question de Namibie [104e séance]. Nous avons dit quelles étaient nos préoccupations et notre angoisse devant l'aggravation de la situation dans le territoire concerné, aggravation qui est la conséquence des actions menées par le Gouvernement sud-africain. Nous avons bien précisé que nous appuyons une solution du problème conforme aux dispositions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité, élaborée dans le plan de transition des Nations Unies. L'Autriche a affirmé à maintes reprises qu'il fallait mobiliser la pression internationale contre l'Afrique du Sud et que tous les moyens prévus dans la Charte des Nations Unies, y compris ceux qui figurent au Chapitre VII, devront être utilisés. L'Afrique du Sud doit se rendre compte qu'elle se heurte à un front uni international.

20. Tout en comprenant l'impatience de ceux qui depuis longtemps sont privés du droit à l'indépendance et qui demandent qu'une solution soit trouvée par tous les moyens qui sont à leur disposition, l'Autriche a cependant précisé aussi qu'on ne peut appuyer des changements que par la voie pacifique et par la voie de la négociation. Le Gouvernement autrichien estime qu'on ne peut trouver une solution durable que sur une telle base.

21. L'Autriche soutient fermement les buts et les fins de la résolution qui vient d'être adoptée. Cependant, étant donné que certains éléments qui se trouvent dans le texte sont contraires à nos convictions, il nous a fallu, à notre grand regret — je le dis en toute franchise —, nous abstenir dans le vote sur le projet de résolution. Je veux parler plus particulièrement du paragraphe 9 du dispositif, qui demande à tous les Etats de fournir une assistance militaire à la SWAPO. L'Autriche, étant donné son statut de neutralité permanente internationalement reconnu et les dispositions qui en découlent dans sa constitution, ne peut apporter un soutien actif à une telle demande. Je voudrais néanmoins ajouter que mon gouvernement, à l'avenir, continuera d'apporter son appui humanitaire et politique à tous ceux qui luttent pour une Namibie indépendante.

22. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la France, qui parlera au nom des neuf pays membres de la Communauté économique européenne.

23. M. TUROT (France) : A l'occasion du vote qui vient d'intervenir sur le projet de résolution A/33/L.37, les neuf pays de la Communauté européenne se sont abstenus. Cependant, comme ils l'ont indiqué dans leur déclaration commune du 29 mai [103e séance, par. 45 à 54], ils partagent pleinement les préoccupations très sérieuses qu'inspire à notre assemblée la situation en Namibie. Dans la mesure où elles reflètent ces préoccupations, nombre de dispositions de la résolution adoptée rencontrent notre approbation. Il en est ainsi de la demande faite à tous les Etats de ne pas reconnaître l'assemblée nationale issue de la consultation tenue en Namibie en décembre 1978.

24. Les Neuf, est-il besoin de le rappeler, restent fermement opposés à tout projet de règlement qui ne serait pas reconnu internationalement et qui, donc, condamnerait la Namibie à l'isolement.

25. De même, nous nous associons à l'appel lancé au Gouvernement sud-africain pour qu'il relâche immédiatement tous les membres de la SWAPO arbitrairement détenus.

26. Cependant, d'autres aspects de la résolution qui vient d'être adoptée, notamment l'appui qui est exprimé à la lutte armée, ne correspondent pas aux positions de nos gouvernements. Les Neuf demeurent persuadés que les Nations Unies doivent favoriser la recherche d'une solution pacifique et négociée de la question de Namibie. Ils appuient donc le plan de règlement fondé sur les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, et souhaitent qu'aucun effort ne soit épargné pour permettre la mise en œuvre rapide de ce plan.

27. S'il existe une chance de réaliser en Namibie une transition démocratique et internationalement acceptable, nous devons la préserver. Mais nous devons aussi rappeler avec insistance au Gouvernement sud-africain que nous attendons de lui qu'il mette ses actes en conformité avec ses paroles en acceptant sans plus tarder la mise en application de la résolution 435 (1978).

28. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté, parce que nous souhaitons réaffirmer notre ferme appui à son objectif fondamental, qui est le résultat naturel de la marée montante de l'opinion mondiale qui estime que l'Afrique du Sud doit accepter la proposition de règlement faite par les Nations Unies. Nous voulions ainsi ajouter la voix de l'Australie au concert de l'opinion mondiale.

29. Par ailleurs, il nous faut exprimer plusieurs réserves relatives à différents aspects du projet de résolution. Tout d'abord, nous ne pouvons approuver l'emploi de méthodes violentes pour assurer le résultat que nous espérons tous si ardemment pour la Namibie. De plus, tout en reconnaissant que la SWAPO incarne les aspirations du peuple namibien, nous ne considérons pas la SWAPO comme le seul représentant authentique du peuple namibien. Nous ne croyons pas que l'usage de termes comme ceux de "fantoques" et

“régime fantoche” soit de nature à créer une atmosphère sereine en cette situation critique, bien que nous continuions à considérer les élections de décembre 1978 comme nulles et non avenues.

30. Finalement, en ce qui concerne le paragraphe 12 du dispositif, tout en étant conscients des sentiments qui en ont inspiré les termes, nous ne pensons pas qu'il appartienne à l'Assemblée générale de prier le Conseil de sécurité de prendre les mesures de coercition prévues au Chapitre VII de la Charte.

31. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a voté en faveur de ce projet de résolution pour exprimer notre ferme appui à l'action entreprise afin de mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Le Gouvernement sud-africain a défié l'opinion publique pendant plus de trente ans sur cette question. Les espoirs soulevés par l'issue des négociations longues et patientes menées pendant les deux dernières années ont été réduits à néant par le refus de l'Afrique du Sud du plan des Nations Unies pour régler pacifiquement le conflit. Il est inacceptable que l'Afrique du Sud, qui poursuit son occupation illégale de la Namibie, en dépit de l'avis rendu par la Cour internationale de Justice il y a huit ans, fasse encore aujourd'hui ses propres projets pour l'avenir du territoire.

32. En même temps, je dois affirmer clairement que la Nouvelle-Zélande ne considère pas la SWAPO comme le seul représentant authentique du peuple namibien. Nous estimons que des élections libres et justes, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, devraient donner au peuple namibien la possibilité de choisir ses représentants. Nous ne pouvons pas non plus accepter que la lutte armée soit le moyen de régler un différend. Enfin, nous estimons que c'est le Conseil de sécurité, plutôt que l'Assemblée générale, qui devrait, en vertu des dispositions de la Charte, examiner quelles mesures sont nécessaires pour régler ce différend.

33. M. PASTINEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Dans le vote qui vient d'avoir lieu, la délégation finlandaise, membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, a voté en faveur du projet de résolution, et ce en dépit des réserves assez graves que nous éprouvions et qui sont de même nature que celles qui ont été formulées par les représentants de la Suède et de la Norvège.

34. Dans la déclaration que j'ai faite à la 104^e séance, j'ai exposé de façon détaillée la position du Gouvernement finlandais à l'égard de la question de Namibie. L'essentiel de notre position est que nos efforts pour arriver à un règlement pacifique conforme à la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité se poursuivent. Mon gouvernement est convaincu qu'une solution pacifique fondée sur des négociations demeure le meilleur moyen d'obtenir une indépendance rapide pour la Namibie. Nous maintenons cette conviction en dépit de l'impasse actuelle; et pour sortir de cette impasse, qui est due à l'attitude du Gouvernement sud-africain, il faut que celui-ci donne sur-le-champ une réponse sans équivoque qui permettrait au plan des Nations Unies d'être mis en œuvre.

35. La Finlande est profondément convaincue que le rôle des Nations Unies est de rechercher des solutions pacifiques aux problèmes internationaux. Voilà une position de principe que ni le temps, ni la conjoncture, ni l'expérience ne sauraient modifier. Par conséquent, nous ne saurions approuver l'usage de la force dans un contexte que ne justifient pas les dispositions pertinentes de la Charte. C'est pourquoi nous ne pouvons pas appuyer les appels à la lutte armée, pas plus d'ailleurs que les appels à l'assistance militaire.

36. Nous avons appuyé moralement et matériellement la SWAPO en lui accordant une assistance humanitaire, et nous continuerons de le faire. Nous continuerons également d'appuyer le Fonds des Nations Unies pour la Namibie, ainsi que le Programme d'édification de la nation namibienne.

37. Ma délégation a toujours estimé que l'imposition de sanctions conformément à la Charte des Nations Unies relève de la compétence exclusive du Conseil de sécurité.

38. M. de ALBUQUERQUE (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Le Portugal estime qu'à cette étape cruciale du processus qui doit mener la Namibie à l'indépendance, il faut faire preuve de la plus grande modération afin de ne pas entraver les possibilités de parvenir à la paix. Nous continuons d'espérer que le Gouvernement sud-africain donnera une réponse favorable aux dernières propositions du Secrétaire général pour que le plan des Nations Unies pour la Namibie puisse être mis en œuvre sans plus attendre. Notre abstention doit donc être interprétée comme signifiant que l'Afrique du Sud devrait se voir accorder une autre chance lui permettant d'examiner les avantages d'un règlement négocié. Mais l'Afrique du Sud doit bien comprendre que le temps presse et qu'elle ne peut retarder indéfiniment le processus d'autodétermination du peuple namibien. En outre, un règlement ne saurait être acceptable que s'il répond aux exigences énoncées dans la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité. Seul un règlement de ce genre pourrait être reconnu internationalement.

39. M. ULRICHSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation danoise, je tiens à souligner que nous approuvons l'objectif principal de la résolution que nous venons d'adopter.

40. Nous partageons pleinement l'inquiétude croissante à laquelle donnent lieu les tentatives de l'Afrique du Sud pour entraver la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous croyons fermement que des efforts décisifs doivent maintenant être déployés pour faire en sorte que l'Afrique du Sud accepte sans équivoque le principe d'une solution négociée dans le sens indiqué par le Secrétaire général.

41. Tant que nous ne connaissons pas les résultats de cette dernière tentative — laquelle ne devrait pas tarder —, il faudra éviter toute démarche qui pourrait nuire à notre volonté commune d'arriver à une solution pacifique. Cette solution, à notre avis, est encore à notre portée.

42. A notre grand regret, la résolution qui vient d'être adoptée contient plusieurs éléments qui nous ont empêchés de nous prononcer en sa faveur. Je n'ai pas besoin d'entrer

dans les détails puisque nos réserves ont été pleinement exprimées dans notre explication de vote sur la résolution 33/182 de l'Assemblée générale, du 21 décembre 1978 [91e séance, par. 130 à 136], ainsi que dans l'explication de vote donnée par le représentant de la France au nom des neuf membres de la Communauté économique européenne.

43. M. CUEVAS CANCINO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation mexicaine a voté pour le projet de résolution sur la question de Namibie, qui est devenu la résolution 33/206 de l'Assemblée générale, parce que nous n'avons aucune objection tant en ce qui concerne le préambule que le dispositif.

44. Ma délégation estime cependant que la résolution ne va pas très loin et semble avoir perdu de vue l'objectif que l'Assemblée générale s'était fixé à propos de la question de Namibie.

45. Dans son dispositif, la résolution se contente de demander à la communauté internationale qu'elle s'abstienne d'accorder reconnaissance à tout régime que l'Afrique du Sud pourrait imposer au peuple namibien, d'une part, et qu'elle apporte un soutien croissant à la SWAPO, d'autre part. Ces deux mesures sont correctes, mais elles sont loin de fournir une solution au problème namibien.

46. Dans le dernier paragraphe du dispositif, l'Assemblée générale demande expressément que les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte soient appliquées, prétendant ignorer qu'une motion similaire a déjà été rejetée à trois reprises par le Conseil de sécurité.

47. La délégation mexicaine tient à déclarer qu'à son avis aucune mesure concrète de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité ne saurait être efficace à moins que les Etats Membres de l'Organisation aient la volonté politique véritable de donner effet à la souveraineté du peuple namibien, dont le sort est confié aux Nations Unies. Mais, malheureusement, dans ce cas particulier, il semble que cette volonté soit absente.

48. M. HUTCHINSON (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : La position de mon gouvernement à l'égard de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud a été exposée clairement en cette assemblée à diverses occasions. L'Irlande condamne fermement et sans réserves l'Afrique du Sud pour le mépris continu qu'elle affiche à l'égard des vœux de la communauté internationale tout entière à cet égard. Nous sommes fermement convaincus que le peuple namibien doit être libre d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, sur la base de l'intégrité territoriale, comme le prévoient les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité.

49. Ma délégation appuie donc les objectifs généraux de cette résolution et réaffirme que tout nouveau délai de la part de l'Afrique du Sud dans la mise en œuvre du plan du Secrétaire général concernant l'indépendance de la Namibie aurait les conséquences les plus graves. A cet égard, je partage entièrement les vues exprimées par l'ambassadeur de France dans la déclaration qu'il a faite devant cette assemblée au nom des neuf Etats membres de la Communauté économique européenne le 29 mai, et je m'associe aussi entièrement à la déclaration qu'il a faite aujourd'hui au nom des Neuf.

50. Ma délégation comprend fort bien les sentiments de frustration et de colère qu'éprouvent de nombreuses délégations au sujet de ce problème. Nous partageons la grave préoccupation de cette assemblée devant les démarches faites récemment en vue, semble-t-il, de réaliser un règlement interne. Ce règlement serait considéré par mon gouvernement comme totalement inacceptable, car il irait clairement à l'encontre des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité et ne pourrait jouir de la reconnaissance internationale. Nous croyons que la communauté internationale dans son ensemble partage cette opinion.

51. Ma délégation, cependant, n'a pu se prononcer en faveur du projet de résolution en raison de l'inclusion dans le texte de certaines références que mon gouvernement ne peut approuver. Bien qu'il soit très difficile d'être optimiste à ce stade, nous croyons qu'un dernier effort doit encore être tenté par tous les intéressés pour essayer de parvenir à un règlement négocié. Mon gouvernement ne peut appuyer la référence à la lutte armée qui figure au dernier alinéa du préambule, ainsi que la référence à l'aide militaire qui figure au paragraphe 9 du dispositif. A notre avis, la communauté internationale tout entière devrait unir ses efforts, par le truchement de tous les organes des Nations Unies, afin que notre organisation puisse, conformément à sa charte, apporter une contribution positive à l'instauration de la paix et de la justice pour le peuple namibien, avec le minimum de souffrances pour ceux qui subissent quotidiennement les conséquences pratiques de cette situation fort critique.

52. En conclusion, ma délégation est toujours résolue à donner son appui au Secrétaire général, aux cinq pays occidentaux et aux Etats de première ligne dans leur recherche d'une fin pacifique de l'occupation illégale par l'Afrique du Sud de la Namibie et de l'accession rapide du territoire à une indépendance véritable, sur la base des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ma délégation, tout en appuyant dans leurs grandes lignes les objectifs de cette résolution, aurait préféré un projet adopté par consensus, qui aurait constitué un avertissement sans équivoque à l'Afrique du Sud et aux éléments de Namibie qu'elle pourrait essayer d'induire en erreur. Cependant, l'Afrique du Sud ne doit avoir aucun doute quant à l'attitude collective de la communauté mondiale, et nous pensons que le temps presse. Le Conseil de sécurité doit décider rapidement si l'Afrique du Sud met, oui ou non, en œuvre ses résolutions. L'Irlande appuiera donc des mesures énergiques par le Conseil de sécurité si l'Afrique du Sud continue de s'opposer de façon intransigeante à l'accession du peuple namibien à une autodétermination véritable et si elle cherche à promouvoir en Namibie un règlement qui ne serait pas conforme aux décisions de l'Organisation des Nations Unies.

53. M. SCHELTEMA (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Le vote de ma délégation a déjà été expliqué dans la déclaration faite par le représentant de la France au nom des neuf membres de la Communauté économique européenne. A ce qu'il a dit, je voudrais ajouter ce qui suit.

54. Les Nations Unies, par l'intermédiaire de leurs différents organes, ont, à maintes reprises, invité l'Afrique du Sud à abandonner le pouvoir qu'elle exerce illégalement sur

la Namibie depuis 1966. Les Pays-Bas ont admis le fait que le plan des cinq pays occidentaux, adopté par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978), constitue le meilleur moyen d'arriver à l'autodétermination et à l'indépendance nationale pour le peuple namibien. En conséquence, mon gouvernement a soutenu et continue de soutenir les efforts persistants pour arriver à un accord entre les parties directement intéressées.

55. Cependant, les récents événements jettent un grave doute sur la volonté de l'Afrique du Sud de mettre en œuvre les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui demandent l'indépendance pour le peuple namibien sur la base d'élections sous une surveillance internationale. Le renforcement unilatéral de structures internes dans le territoire au cours des derniers mois est un net défi lancé à la communauté internationale. Je rappelle, à cet égard, que les neuf membres de la Communauté économique européenne ont déclaré, le 21 décembre 1978, qu'ils ne reconnaîtraient pas le résultat des élections internes qui ont eu lieu à cette époque et qu'ils les considéraient comme nulles et non avenues [91^e séance, par. 67 et 68].

56. Comme l'a dit au cours du débat le représentant de la France, parlant au nom des neuf membres de la Communauté économique européenne, le Gouvernement sud-africain doit décider sans autre délai s'il accepte les dernières propositions du Secrétaire général concernant la mise en œuvre du plan de règlement des cinq pays occidentaux. Mon gouvernement espère que le Gouvernement sud-africain est conscient des conséquences qui pourraient découler de son refus de coopération.

57. Les Pays-Bas insistent également pour que le transfert des pouvoirs de l'Afrique du Sud à l'autorité qui s'est imposée elle-même en Namibie prenne fin immédiatement. Ma délégation tient à déclarer que les Pays-Bas ne reconnaîtront aucune autorité qui ne serait pas issue d'élections conduites sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies et auxquelles toutes les parties en Namibie n'auraient pas été autorisées à participer. Un règlement interne ne répondrait pas aux conditions exigées pour une reconnaissance internationale. En outre, une telle action doit être considérée comme dangereuse pour la paix et la sécurité internationales, car elle accroîtrait la tension dans la région et ferait surgir le spectre d'une conflagration armée. L'Organisation des Nations Unies, qui s'est vu confier la responsabilité juridique de la Namibie, n'acceptera pas de compromis concernant sa décision d'accorder à la Namibie l'indépendance et la souveraineté, sur la base de la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité. Mon gouvernement appuie donc totalement le libellé du paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution A/33/L.37.

58. Ma délégation regrette, cependant, que certains passages nous aient empêchés d'appuyer complètement ce texte. En premier lieu, nous continuons de nous opposer à des termes qui impliqueraient que les Nations Unies encouragent l'usage de la force; nous sommes, en particulier, opposés à l'invitation qui figure au paragraphe 9 du dispositif et qui demande qu'une assistance militaire soit accordée à la SWAPO. En deuxième lieu, comme nous l'avons déjà dit, ma délégation considère que la prétention de la SWAPO d'être le seul représentant authentique du

peuple namibien préjuge le résultat d'élections libres et équitables demandées par la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité. En dépit du fait que nous considérons la SWAPO comme une force politique importante dans le territoire, c'est là notre position. En troisième lieu — mais ce n'est pas le moins important —, en attendant les nouvelles mesures que les cinq gouvernements occidentaux pourraient souhaiter prendre, les Pays-Bas ne considèrent pas que le moment est venu d'adopter des mesures de coercition. Cependant, je répète ce qui a déjà été dit en d'autres occasions, à savoir que si la médiation échouait définitivement, les Pays-Bas seraient prêts à appuyer une action de la part du Conseil de sécurité.

59. Dans ces conditions, nous pensons qu'il est d'autant plus regrettable que nous ayons dû nous abstenir, étant donné qu'un texte adopté par consensus à ce stade eût exprimé de façon très marquante la volonté de l'Assemblée générale sur l'avenir de la Namibie.

60. M. KATAPODIS (Grèce) : Je voudrais brièvement expliquer les raisons de notre abstention au cours du vote qui vient d'avoir lieu. Elle n'est pas due à un changement de position ni à un manque de solidarité avec le peuple de Namibie, dont nous suivons avec la plus grande sympathie et avec admiration la vaillante lutte pour son indépendance, comme nous l'avons prouvé en votant en faveur de toute une série de résolutions de l'Assemblée générale, ainsi qu'en contribuant aux différents programmes des Nations Unies pour le territoire. Notre abstention est due au fait que la résolution qui vient d'être adoptée paraît fermer définitivement la porte aux efforts des cinq pays occidentaux pour arriver à une solution négociée du problème. Or, de l'avis du Gouvernement hellénique, la voie de la négociation devrait rester ouverte tant qu'une lueur d'espoir, si faible soit-elle, existera, car l'alternative, c'est-à-dire l'affrontement armé, ne peut qu'entraîner des souffrances et des sacrifices pour tous ceux qui seront pris dans l'engrenage de la guerre, et en premier lieu pour le peuple namibien lui-même.

61. Si, toutefois, même cet ultime espoir est démenti dans un proche avenir, la Grèce se trouvera aux côtés de la Namibie dans la poursuite de sa lutte.

62. M. URQUÍA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Voici notre explication du vote positif que nous avons émis sur le projet de résolution qui vient d'être adopté. Conformément au droit international et aux dispositions expresses de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement sud-africain est obligé de renoncer à sa présence politique en Namibie et de ne pas entraver l'aspiration du peuple de ce pays à parvenir à une indépendance véritable. Cela a été reconnu dans un grand nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que dans un avis dans le même sens de la Cour internationale de Justice.

63. Le Conseil de sécurité notamment, par ses résolutions 385 (1976) et 435 (1978), a fixé des directives précises quant à la façon dont il faut orienter le processus politique devant conduire à l'indépendance complète en Namibie. Néanmoins, étant donné l'attitude obstinée du régime de Pretoria, la communauté internationale est maintenant convaincue que ce régime a l'intention de continuer à

maintenir la Namibie sous sa domination en mettant en place un gouvernement qui n'a que les apparences de l'indépendance et de continuer à exploiter à son profit les ressources naturelles de ce territoire.

64. La seule solution légitime a consisté et consiste toujours en un processus en vertu duquel les divers secteurs de la population namibienne peuvent manifester librement leur volonté, sous le contrôle des Nations Unies, afin de garantir ainsi la séparation totale du territoire, y compris, bien sûr, Walvis Bay, et son établissement effectif en tant qu'Etat indépendant et souverain. Les cinq Etats occidentaux, membres du Conseil de sécurité, ont déployé des efforts louables pour amener le Gouvernement sud-africain à accepter ce genre de solution et, à un certain moment des négociations, l'on a pensé que ce gouvernement était disposé à respecter le plan des cinq puissances et les propositions du Secrétaire général, M. Waldheim, qu'il faut féliciter pour son intérêt constant et les efforts sans nombre qu'il a déployés à la recherche d'une juste solution de ce problème qui met sans aucun doute en danger la paix et la sécurité internationales.

65. Mais, devant l'attitude de l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale n'a eu d'autre choix que de condamner énergiquement le gouvernement de ce pays, qui est Membre de l'Organisation des Nations Unies, et de demander au Conseil de sécurité, dans le cadre de sa compétence et compte tenu des circonstances, de donner effet à la demande que lui adresse la communauté internationale, lasse de tant d'atermoiements face à un problème qui aurait dû être réglé depuis de nombreuses années.

66. Pour les raisons exposées, la délégation d'El Salvador a voté en faveur du projet de résolution A/33/L.37. Notre délégation émet des réserves à propos de certains de ses paragraphes, notamment les paragraphes 9 et 12 du dispositif; mais, à notre avis, ce qui importe c'est le fond du texte même, et là-dessus nous sommes pleinement d'accord.

67. Nous tenons notamment à bien établir que nous comprenons très bien l'importance et la portée du dernier paragraphe du projet de résolution — le paragraphe 12 du dispositif — et, si l'on a quelques doutes et quelques observations à exprimer sur sa forme et ses références aux Articles 10 et 12 de la Charte, qui définissent les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, nous avons décidé de ne pas le faire parce que nous comprenons, entre autres, que la patience d'une énorme majorité de cette assemblée est maintenant épuisée et cette majorité, à juste titre, a décidé de s'adresser au Conseil de sécurité de la manière dont elle le fait cette fois.

68. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté parce qu'elle en appuie l'esprit puisqu'il réaffirme la responsabilité de notre organisation sur le territoire de Namibie illégalement occupé par l'Afrique du Sud et le droit du peuple namibien à l'autodétermination, la liberté et l'indépendance dans une Namibie unie.

69. Toutefois, nous tenons à renouveler notre appel pour que les parties en présence poursuivent leurs efforts pour parvenir à une solution négociée du conflit. En conséquence, nous formulons des réserves sur les paragraphes de

ce projet de résolution qui semblent appuyer la lutte armée comme l'unique solution possible et, en particulier, le dernier paragraphe du préambule et les paragraphes 1 et 9 du dispositif qui demandent aux Etats d'accorder une aide militaire pour l'intensification de la lutte.

70. Si cela avait été possible, nous aurions aimé qu'un vote séparé ait lieu sur ces paragraphes, que nous n'aurions pu appuyer.

71. M. VARELA-QUIRÓS (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Notre délégation a voté en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté. Toutefois, ma délégation ne s'est pas portée coauteur de ce projet parce qu'elle considère que ce document lance un appel aux Etats Membres pour que ceux-ci coopèrent militairement avec les patriotes namibiens dans leur juste lutte pour obtenir l'indépendance de la Namibie.

72. Selon nous, un tel appel constitue un aveu d'impuissance des Nations Unies qui ne peuvent agir rapidement et efficacement pour résoudre ce problème délicat. En outre, nous estimons que le recours à la force dans les relations internationales ne doit pas être recommandé par cette assemblée puisqu'il est contraire aux principes au nom desquels cette organisation a été créée. Enfin, nous ne sommes pas d'accord avec l'utilisation de la force dans les relations internationales parce que notre pays a été, récemment, victime de menaces de recours à la force.

73. A notre avis, le problème de Namibie n'a pas été abordé par les Nations Unies d'une manière très appropriée. Il ne s'agit pas, à nos yeux, d'un cas de colonisation, mais d'un cas flagrant d'usurpation de territoire, ainsi que nous l'avons déclaré dans notre intervention devant cette assemblée [103e séance]. Une telle usurpation exige une action immédiate du Conseil de sécurité pour que l'on parvienne à une solution juste qui doit venir en priorité, en recourant à l'adoption de mesures de coercition, comme le demande, le cas échéant, le paragraphe 12 du dispositif que nous appuyons pleinement.

74. M. TÓMASSON (Islande) [*interprétation de l'anglais*] : L'Islande a voté en faveur du projet de résolution qui vient d'adopter l'Assemblée générale parce que le Gouvernement islandais approuve l'essentiel des arguments qui sont à la base de ce texte. Il considère qu'il est bon de les réitérer en cette période critique d'évolution de la question de Namibie.

75. Mon gouvernement a toujours appuyé la juste lutte menée par le peuple namibien pour arriver à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Par ailleurs, je tiens à déclarer pour le compte rendu que mon gouvernement ne peut accepter certains paragraphes figurant dans le projet de résolution qui appuient l'utilisation de la force armée. De tels termes ne devraient jamais paraître dans des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi le Gouvernement islandais doit également formuler des réserves au sujet du paragraphe 9 du dispositif, qui invite les Etats membres des organisations internationales à apporter un appui militaire à la SWAPO.

76. M. CASTILLO ARRIOLA (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation guatémaltèque a

voté pour le projet de résolution A/33/L.37, adopté par cette assemblée. Le vote affirmatif de ma délégation répond à une préoccupation constante de mon gouvernement face à la situation en Namibie. Il est nécessaire et urgent de faire triompher les droits inaliénables du peuple namibien à l'indépendance et à l'autodétermination dans le cadre d'une Namibie unie. Nous considérons comme un principe fondamental — principe qui nous a obligés à voter en faveur de ce projet de résolution étant donné ses buts et objectifs fondamentaux — que la responsabilité première des Nations Unies à l'égard de la Namibie est de trouver une solution qui mène à son indépendance totale et à l'instauration d'un régime démocratique représentatif du peuple de ce territoire.

77. Nous pensons que ces principes doivent être mis en œuvre dans le cadre des préceptes qui gouvernent cette organisation qui a été créée pour maintenir la paix, la liberté, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

78. Dans les règlements de notre organisation, les compétences de l'Assemblée générale et celles du Conseil de sécurité sont précisées avec le plus grand soin. Il appartient à chacun de ces organes d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'Organisation afin de faire triompher le règne du droit dans les relations internationales.

79. En votant pour ce projet de résolution, nous sommes convaincus d'avoir appuyé les principes et les objectifs consacrés dans la Charte.

80. Nous croyons qu'une solution négociée et pacifique de cette situation est le meilleur moyen de réaliser les objectifs et principes de l'Organisation des Nations Unies. C'est pour cela que nous ne sommes pas d'accord avec des dispositions qui prévoient le recours à la force, comme celles mentionnées au huitième alinéa du préambule de ce projet de résolution. Le Conseil de sécurité a agi avec sagesse et a adopté l'attitude qui convenait en vue d'un règlement possible de cette situation, règlement pour lequel il doit poursuivre ses efforts avec la plus grande énergie.

81. Les jugements politiques contenus dans certains paragraphes du projet de résolution ne sont pas, à notre avis, les plus appropriés pour résoudre ce problème conformément aux principes de la Charte.

82. C'est pour cela que nous ne partageons pas ces jugements et que nous émettons des réserves sur le paragraphe 9 du dispositif.

83. D'autre part, nous pensons que les mesures que l'on demande au Conseil de sécurité de prendre de toute urgence sont bien de la compétence de cet organe, qui saura agir en conséquence, en accord avec l'Assemblée générale.

84. Nous avons voté en faveur de cette résolution étant donné les grands principes qu'elle défend, mais nous devons faire état de ces réserves.

85. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour une explication de vote après le vote. Je donne maintenant la parole au Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

86. M. LUSAKA (Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie) [*interprétation de l'anglais*] : Il ne saurait faire de doute que cette reprise de la session de l'Assemblée générale a été un grand succès et revêt une très grande importance historique dans la lutte de la Namibie pour se libérer du joug de l'occupation illégale et brutale de l'Afrique du Sud. Un débat extrêmement sérieux s'est déroulé qui a permis aux États Membres d'exprimer clairement la répugnance qu'ils éprouvent pour les manœuvres du régime sud-africain qui ont pour but de passer outre aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et d'imposer un régime fantoche en Namibie.

87. La résolution qui vient d'être adoptée à une majorité écrasante constitue une expression éloquente et ferme de l'appui apporté par les Nations Unies à la lutte légitime du peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, pour la libération et l'indépendance nationale. En fait le très grand nombre d'auteurs du projet de résolution est sans précédent, je crois, dans l'histoire de notre organisation.

88. Monsieur le Président, il est bon, je pense, qu'en ma qualité de président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie je vous rende hommage en cette occasion pour la façon habile, sage et efficace avec laquelle vous avez dirigé les délibérations de l'Assemblée générale concernant la question de Namibie. Personnellement, j'apprécie hautement l'intérêt enthousiaste que vous avez manifesté pour cette question et la coopération sans réserve dont vous avez toujours fait preuve à mon égard tant au stade préparatoire qu'au cours de la reprise de la session.

89. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a été comme à l'ordinaire très coopératif. Nous étions en droit d'attendre cela de sa part, car il a toujours appuyé sans réserve le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Il a toujours cherché à favoriser la mise en œuvre des résolutions de l'ONU concernant la Namibie, y compris la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

90. En exprimant leur très ferme appui pour la lutte de libération du peuple namibien, de nombreux représentants d'États Membres ont mentionné aussi dans leurs déclarations leur contribution au Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Je tiens à les remercier profondément de leur soutien et à exprimer la détermination de tous les membres du Conseil qui, inlassablement, s'efforcent à remplir leur mandat, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

91. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

92. Conformément à la résolution 31/152 du 20 décembre 1976, je donne la parole au représentant de la SWAPO.

93. M. GAROEB (South West Africa People's Organization) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation prend la parole à cette heure pour remercier tous ceux qui ont pris part à cette très importante reprise de session de l'Assemblée générale et tous ceux qui ont voté, à une écrasante majorité, pour la résolution que vient d'adopter l'Assemblée. Je voudrais également remercier tous ceux qui ont

réaffirmé leur appui constant au peuple namibien, sous la direction de la SWAPO.

94. Ce qui a été montré ici à l'évidence est un esprit d'engagement. La délégation de la SWAPO espère que cet esprit qui a régné tout au long des débats de l'Assemblée se reflétera dans les diverses conférences internationales qui auront lieu bientôt. Nous pensons notamment aux réunions du Bureau de coordination des pays non alignés, à la réunion du Commonwealth, qui doit se tenir à Lusaka, et à celles de l'Organisation de l'unité africaine. Nous sommes persuadés que cet esprit d'engagement qui s'est manifesté ici sera reflété dans ces diverses instances.

95. De même, lorsque le Conseil de sécurité se réunira, nous espérons que nous ne serons pas déçus par tous ceux qui ont pris part aux débats de l'Assemblée et par ceux qui participeront aux débats du Conseil de sécurité. Nous espérons qu'ils feront preuve du même sentiment et du même esprit d'engagement qu'ils ont manifestés ici.

96. Au cours des débats qui ont eu lieu ici, un facteur très important a été mis en relief : à l'occasion de l'initiative prise par les cinq puissances occidentales et au cours des négociations qui se sont déroulées au cours des deux dernières années, la SWAPO a fait tout ce qui était en son pouvoir — et je souligne bien : tout ce qui était en son pouvoir — pour faire des concessions dans l'espoir que le plan du Secrétaire général, c'est-à-dire le plan des Nations Unies, serait mis en œuvre. Ma délégation a l'impression que c'est bien là l'opinion de la grande majorité des délégations, à de très rares exceptions près. Par ailleurs, il ressort très nettement que le coupable est l'Afrique du Sud et qu'elle porte la responsabilité de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la mise en œuvre du plan des Nations Unies. Cela étant, je voudrais affirmer, aux fins du compte rendu, que nul ne devrait attendre de la SWAPO qu'elle fasse d'autres concessions en ce qui concerne le plan du Secrétaire général.

97. A cet égard, nous avons été quelque peu pris au dépourvu quand, hier, M. Andrew Young, des Etats-Unis, parlant au nom des cinq puissances occidentales, s'est exprimé en ces termes — et après l'avoir cité, j'exercerai notre droit de réponse :

“Des difficultés semblables ont été créées par la SWAPO, notamment la méfiance qu'elle a clamée à l'égard de l'Occident. Ses accusations d'actes irréguliers dépourvues de fondement, ses affirmations absurdes telles que l'appel à un cessez-le-feu unilatéral afin que des centaines de ses hommes armés puissent passer librement en Namibie pour s'y établir.” [105e séance, par. 27.]

Cette déclaration émanant du groupe même qui a pris l'initiative en la matière, nous sommes quelque peu déroutés. Tout d'abord, nous ne voyons pas comment une telle déclaration peut contribuer au débat; ensuite, ce qui est plus important, l'Afrique du Sud n'aurait pu s'exprimer à ce sujet mieux que ne l'a fait M. Young au nom des cinq pays occidentaux. Si ce qui a été déclaré et qui figure dans les remarques dont je viens de donner lecture veut dire quelque chose, c'est essentiellement ce qu'a toujours affirmé l'Afrique du Sud et ce dont elle a toujours accusé la SWAPO. Nous nous inscrivons en faux devant une telle affirmation, étant donné que la majorité des membres de l'Assemblée

générale ont reconnu que la SWAPO avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter la mise en œuvre du plan du Secrétaire général.

98. Sur les deux questions de fond — à savoir la surveillance des bases de la SWAPO à l'intérieur de la Namibie ainsi que le désir de certains de voir surveiller les bases de la SWAPO en dehors de la Namibie —, nous avons ceci à dire. La SWAPO ne permettra pas — je dis bien : ne permettra pas — que ses forces soient surveillées en dehors de la Namibie. Cela a été bien précisé à la réunion qu'ont tenue en mars dernier les Etats de première ligne et la SWAPO. Ensuite, le plan prévoit expressément que le personnel armé de la SWAPO sera cantonné dans certaines bases à l'intérieur de la Namibie et soumis à surveillance. Je précise cela catégoriquement parce qu'il y a eu récemment, tant dans les couloirs des Nations Unies qu'à l'extérieur de l'Organisation, des rumeurs selon lesquelles la SWAPO, dans un esprit de compromis, comme le disent certains, devrait renoncer à insister en ce qui concerne le cantonnement et la surveillance de ses bases à l'intérieur de la Namibie. Je répète que ce point est inacceptable pour la SWAPO. Accepter cela équivaldrait, si je puis dire, à négocier avec le lion le prix de sa peau. Quand on achète la peau d'un lion, en principe l'animal est mort ! Et c'est exactement ce que l'on nous demande ! Nous expliquons cela afin d'éviter tout malentendu.

99. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de prendre les mesures de coercition prévues au Chapitre VII. Nous espérons sincèrement que nous ne serons pas déçus à cet égard. Nous attendons avec intérêt que le Conseil de sécurité prenne des mesures efficaces qui démontreront une fois pour toutes que l'Afrique du Sud ne peut plus défier impunément les résolutions de cet organe.

100. Pour conclure, ma délégation tient à remercier le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et notamment le camarade Lusaka. Le Conseil est un partenaire de la SWAPO pour former un front uni afin de lutter contre le régime fasciste d'Afrique du Sud pour libérer la Namibie. Au cours des années, il a fait un travail louable pour que le nom de la Namibie figure en fait sur la carte du monde. Nous espérons sincèrement que, comme par le passé, nous pourrions travailler de concert avec le Conseil et que tous ceux qui appuient la cause de la Namibie accorderont le même appui au Conseil.

101. Je manquerais certes à tous mes devoirs si je ne félicitais pas le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts constants qu'il déploie afin de faire appliquer le plan des Nations Unies malgré les obstacles innombrables que lui oppose l'Afrique du Sud dans l'exercice de ses fonctions.

102. Enfin, monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous remercier sincèrement, au nom de ma délégation, pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux de cette reprise de session, qui ont été, nous le reconnaissons tous, un plein succès.

Déclarations de clôture

103. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais donner la parole aux représentants des divers groupes

régionaux à l'Assemblée générale qui ont exprimé le désir de prendre la parole maintenant.

104. Je donne tout d'abord la parole au représentant du Ghana, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

105. M. FOLI (Ghana) [interprétation de l'anglais] : Le vote qui vient d'avoir lieu se passe de commentaires. Mais pour juger pleinement de sa valeur, il faudra voir quelle influence il aura sur l'ensemble de la situation en Namibie. Les différents groupes de l'Assemblée ont exprimé leur position d'une façon extrêmement claire. Tous, sans exception, ont l'*apartheid* en horreur; ils désapprouvent les dirigeants sud-africains qui se lancent dans une aventure dangereuse en Namibie et ils sont, avant tout, résolus à agir d'une manière décisive pour que la question de Namibie soit réglée une fois pour toutes.

106. Nous avons espéré que la Namibie pourrait rejoindre les rangs de l'ensemble des nations avant la fin de l'Année internationale de solidarité avec le peuple namibien. Pour que cet espoir devienne réalité, il suffira que quelques-uns des Etats Membres acceptent de traduire notre verdict en réalité concrète. C'est ainsi que l'attention du monde est actuellement fixée sur le Conseil de sécurité dont on attend que, selon les termes du paragraphe 12 de la résolution 33/206, il appuie l'objectif de l'Assemblée générale en se réunissant

“... d'urgence pour prendre contre l'Afrique du Sud les mesures de coercition prévues au Chapitre VII de la Charte afin d'assurer l'observation par l'Afrique du Sud des résolutions et des décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la Namibie”.

107. Quoi qu'il en soit, l'attitude intransigeante du gouvernement minoritaire sud-africain, qu'il a maintenue à l'égard de la Namibie pendant des années, semble avoir hypnotisé les amis de ce régime, au point qu'ils en oublient les graves responsabilités qu'ils doivent assumer au nom de l'humanité tout entière et qu'ils laissent l'Afrique du Sud exercer un droit de veto, si l'on peut dire, de l'extérieur. Ces Etats Membres devraient bien renoncer à ce concubinage avec l'Afrique du Sud pour faire cause commune avec nos aspirations légitimes, contribuant ainsi à éviter les catastrophes qui ont été évoquées avec tant d'éloquence au cours du débat général.

108. Nous estimons que le Conseil de sécurité a été conçu pour exprimer dans toutes ses décisions la plus haute sagesse politique du monde et qu'il se doit d'être une source d'espoir réel pour les peuples menacés; il doit soutenir la justice et éclairer le monde. En Afrique du Sud même, il existe certainement, au sein de la minorité raciste, une majorité silencieuse qui a été jusqu'ici nourrie de mensonges et qui vit depuis longtemps dans la peur. C'est donc pour le Conseil de sécurité l'occasion d'agir d'urgence et sans crainte, sans partialité et conformément aux vœux exprimés par les peuples, de façon que ce fléau appelé “*apartheid*” soit exorcisé dans le monde. Nous attendons avec impatience que le Conseil de sécurité, quand il se réunira, prenne les mesures nécessaires, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour obliger une fois pour toutes l'Afrique du Sud à respecter les résolutions et les décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la Namibie.

109. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le Président du Groupe des Etats d'Asie, le représentant de la Malaisie, à qui je donne maintenant la parole.

110. M. ZAITON (Malaisie) [interprétation de l'anglais] : En tant que président du Groupe des Etats d'Asie, en ce dernier jour du mois de mai, c'est pour moi un honneur et un privilège que de prendre la parole devant l'Assemblée au moment où sa trente-troisième session touche à sa fin. J'avoue qu'il n'est pas facile de faire une déclaration d'ordre général à ce moment-ci. Notre trente-troisième session a été non seulement longue, mais aussi difficile. Elle touche à sa fin au moment où le climat international est plein d'incertitude et d'instabilité, si bien que son bilan n'est pas très encourageant. En réalité, je crois que nous sommes bien loin de la solution des problèmes les plus brûlants de notre époque.

111. La question immédiate la plus préoccupante pour nous tous est la question brûlante de la Namibie, qui a fait l'objet de la reprise de la session. Au cours des cinq derniers mois, le Gouvernement sud-africain a eu le temps de réfléchir et de bien peser les conséquences qu'entraînent son défi et son intransigeance, et il aurait pu se résoudre à accepter la mise en œuvre des plans relatifs à l'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Mais tout a été vain. Il est donc regrettable que nous terminions cette session alors que la situation reste très difficile et dangereuse, ce qui ne peut qu'avoir des conséquences adverses pour la paix et la sécurité en Afrique australe.

112. La reprise de la trente-troisième session a montré à l'évidence que personne n'est disposé à tolérer que les principes de l'Organisation soient bafoués impunément par le régime sud-africain. Si j'ai apporté une note de pessimisme dans l'issue de cette session, c'est parce que les problèmes qu'il nous faut affronter aujourd'hui sont réels et inquiétants.

113. La situation au Moyen-Orient, au cœur de laquelle demeure la question de Palestine, est loin d'être réglée. Cette session a fait ressortir à l'évidence qu'il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient aussi longtemps qu'Israël ne se sera pas retiré des territoires arabes occupés et que les Palestiniens n'auront pas recouvré leurs droits justes et légitimes.

114. En Afrique australe et ailleurs, les bastions du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*, par la ruse et des manœuvres tortueuses, ont installé des régimes fantoches et continuent de montrer impunément leur hideux visage.

115. Sur le plan économique, la trente-troisième session est enfin parvenue à résoudre la question ancienne du mandat du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, ce qui a permis à ce comité d'aborder son travail véritable, au grand soulagement des délégations. En outre, la session a marqué un progrès en adoptant, par consensus, les deux résolutions qui étaient d'une importance vitale pour la majorité des Membres de l'Organisation. Je veux parler des préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 33/193], et de la transformation de

l'ONUDI en une institution spécialisée; cette dernière mesure, en particulier, a favorisé le succès de la conférence pléni-potentiaire de l'ONUDI qui a eu lieu à Vienne le mois dernier. Mais, malgré ces apports positifs, aucun progrès réel n'a été accompli dans l'établissement du nouvel ordre économique international.

116. La trente-troisième session a montré qu'il continue à y avoir un manque de volonté politique. Or, comme l'a fait remarquer M. Kurt Waldheim, notre secrétaire général, c'est la volonté politique qui nous est nécessaire à tous pour donner plus d'efficacité à notre organisation. Il nous faut un esprit de conciliation, de compromis et de compréhension mutuelle pour résoudre les problèmes brûlants, au lieu des dissensions et des conflits d'intérêts qui ont marqué les débats de cette trente-troisième session. Nous espérons que cette tendance ne se poursuivra pas, et qu'à l'avenir le dialogue plein de confiance et de compromis qui est si capital dans une réunion des Nations Unies se déroulera dans une atmosphère de coopération fraternelle.

117. L'Organisation est actuellement mise à l'épreuve. Les dépenses y atteignent des niveaux très élevés, et la procédure et les méthodes de travail de l'Assemblée générale doivent être simplifiées pour faire face à l'augmentation du nombre des Membres ainsi qu'à l'abondance des points inscrits à l'ordre du jour de nos sessions. C'est pourquoi l'on attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'ensemble de ce problème à la trente-quatrième session.

118. Je me suis efforcé de décrire la situation de façon équitable, mais je faillirais à mes devoirs si je n'exprimais la reconnaissance du groupe asiatique pour la décision de l'Assemblée générale d'accroître la représentation des membres asiatiques et africains de l'Organisation des Nations Unies au Bureau de l'Assemblée générale. Nous estimons que l'augmentation de la représentation de ces deux groupes est appropriée et compatible avec les changements de notre époque, et qu'elle reflète les besoins et les aspirations politiques des pays en développement de l'Asie et de l'Afrique. C'est là, certes, un bon départ, et nous voudrions exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à cette décision importante.

119. D'autre part, je serais injuste si je ne félicitais pas les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept de l'initiative importante qu'ils ont prise et qui a permis d'adopter par consensus la résolution relative à l'établissement d'un nouveau système d'information et de communications, plus juste et plus efficace, afin d'assurer une circulation plus large et une diffusion plus équilibrée de l'information; ainsi, les intérêts légitimes des pays en développement sont pris en considération. L'existence d'une représentation équilibrée des intérêts des pays en développement dans le domaine de la diffusion de l'information est capitale si l'on veut vraiment établir un nouveau système fructueux de l'information mondiale. A cet égard, nous saluons la création du Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information. Nous apporterons un soutien total à une représentation équitable des pays en développement au sein de ce comité, étant donné l'importance de son travail.

120. Deux nouveaux Etats Membres sont venus s'ajouter à la famille des Nations Unies au cours de la trente-troisième session. Je veux parler des Iles Salomon et de la Dominique. C'est un plaisir pour moi de leur souhaiter la bienvenue parmi nous, au nom du groupe asiatique, et de leur tendre la main en signe de coopération et d'amitié, puisque nous allons travailler ensemble à la réalisation des principes et des objectifs des Nations Unies.

121. Il ne me reste plus qu'à m'acquitter d'une tâche agréable: celle de vous présenter au nom du groupe asiatique, monsieur le Président, nos félicitations les plus chaleureuses pour la manière habile et exemplaire dont vous avez mené les débats de cette trente-troisième session, longue et parfois ardue. Votre patience et votre dévouement témoignent en faveur du rôle que peut jouer le président d'une telle session, et en faveur de votre pays, la Colombie.

122. Quant à notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, une fois de plus il a montré, par ses efforts inlassables, son dévouement à la cause de la paix et du bien-être de l'humanité. Nous lui exprimons notre reconnaissance la plus sincère et nous lui présentons tous nos vœux.

123. Au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Buffum, à son personnel politique et à tous les membres du Secrétariat, nous exprimons nos remerciements pour leur aimable concours qui a facilité notre tâche.

124. Nos remerciements vont encore aux vice-présidents et aux présidents des grandes commissions pour la façon experte dont ils ont dirigé les travaux des commissions.

125. En terminant, j'exprimerai le vœu que la trente-quatrième session, en 1979, soit fructueuse et couronnée de succès pour faire avancer la cause de la compréhension, de la paix et de la sécurité internationales.

126. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*): Je remercie le Président du Groupe des Etats d'Asie pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président.

127. Je donne la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, qui interviendra au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

128. M. PEŇAŽKA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*]: Je regrette que l'ambassadeur de la Tchécoslovaquie n'ait pu assister à cette réunion, et je vais donc donner lecture de sa déclaration:

“Je suis très heureux qu'à cette dernière séance de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ce soit la délégation de la République socialiste tchécoslovaque qui ait l'honneur de vous exprimer, monsieur le Président, au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale, notre profonde reconnaissance pour la manière habile et sage dont vous avez guidé les travaux de cette longue session. Votre riche expérience, vos qualités et votre dévouement ont permis à notre assemblée générale, au cours de cette session, de traiter avec succès le grand nombre de questions importantes qui étaient inscrites à son ordre du jour.

“Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour remercier sincèrement le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et ses collaborateurs immédiats, qui ont déployé tous leurs efforts pour assurer le succès des travaux de cette session. Notre reconnaissance va également aux vice-présidents de la session, aux présidents et aux membres des bureaux des grandes commissions, ainsi qu'aux membres du Secrétariat.

“Nous constatons avec satisfaction qu'en dépit de certains problèmes la présente session de l'Assemblée générale et les décisions qu'elle a adoptées constituent dans leur ensemble une contribution importante aux efforts déployés pour assurer la paix et la sécurité internationales, pour trouver une solution aux problèmes internationaux actuels et développer une coopération totale et équitable entre tous les Etats, sur la base des principes de la coexistence pacifique. Il est particulièrement remarquable, selon nous, que cette session de l'Assemblée générale ait à nouveau confirmé nettement que la politique de la détente est conforme aux intérêts vitaux de tous les Etats du monde. Elle a confirmé, en même temps, que la détente internationale, dans le domaine politique, pourrait apporter des résultats encore plus favorables pour toute l'humanité, si elle s'accompagnait d'une détente dans le domaine militaire.

“C'est précisément pourquoi les pays au nom desquels j'ai l'honneur de prendre la parole ont attaché, au cours de la présente session, un intérêt particulier à l'examen des questions relatives au désarmement général et complet et à l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous sommes convaincus que les résultats obtenus au cours de cette session permettront de trouver une solution au problème si important des relations internationales. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la très importante rencontre qui doit avoir lieu prochainement entre les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis, qui doivent engager des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques.

“Les décisions positives adoptées à cette trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur un certain nombre d'autres questions importantes ont également été très utiles. Cependant, toute ces décisions — et cela a déjà été souligné — n'auront d'efficacité que si elles sont mises en œuvre scrupuleusement par tous les Membres de notre organisation. Cela est vrai tant des décisions relatives à un juste règlement au Moyen-Orient et à Chypre, à l'élimination des vestiges du colonialisme à travers le monde, au développement de relations économiques internationales équitables que de toutes les autres décisions qui ont été prises au cours de la présente session.

“Il est révélateur que cette session de l'Assemblée générale termine ses travaux par l'examen de l'une des questions les plus importantes dont l'Organisation des Nations Unies ait jamais été saisie depuis sa création, à savoir la question de Namibie. La poursuite de l'occupation illégale de la Namibie par les autorités sud-africaines racistes constitue non seulement une violation flagrante des droits légitimes du peuple de ce pays à la liberté et à l'indépendance, mais aussi l'une des sources principales de danger pour la paix et la sécurité

internationales. La décision que vient d'adopter l'Assemblée générale des Nations Unies montre la voie que nous devons tous suivre pour parvenir à un juste règlement du problème et assurer rapidement la réalisation des droits légitimes du peuple namibien.

“Pour terminer, nous voudrions exprimer notre reconnaissance à tous les représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont grandement contribué à l'issue fructueuse des travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.”

129. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Président du Groupe des Etats latino-américains, le représentant du Honduras.

130. M. CARIAS (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai l'honneur de prendre la parole au moment de la clôture de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, au nom des Etats Membres du Groupe latino-américain à l'Organisation des Nations Unies.

131. Ce fut un grand honneur pour nos pays que de pouvoir coopérer avec vous, monsieur le Président, dans l'accomplissement de vos fonctions importantes et délicates durant cette très longue session. Au sein du continent latino-américain, votre brillante carrière d'historien et d'homme d'Etat est bien connue, et la façon dont vous avez dirigé les travaux de l'Assemblée ajoute à votre prestige personnel et à celui de votre pays, la Colombie.

132. Durant l'année écoulée, l'Assemblée générale a eu à s'occuper non seulement de problèmes politiques épineux, mais aussi de questions économiques et sociales importantes qui, à mon avis, ont remis en question les valeurs sur lesquelles repose notre organisation, ainsi que le cadre des négociations qui a été utilisé tout au long des années.

133. Au début de la session, il nous a fallu sortir de l'impasse où se trouvaient les travaux du Comité plénier sur les négociations économiques, tâche extrêmement importante pour les pays en développement et qui doit recevoir notre plus grande attention, notamment durant les mois à venir. Dans une situation marquée par un désordre monétaire constant, par l'inflation galopante et des tendances protectionnistes très prononcées, les objectifs du nouvel ordre économique international approuvés par l'Assemblée générale pourraient se révéler plus difficiles si les négociations ne sont pas assouplies et si la volonté politique qui les sous-tend n'est pas confirmée.

134. Plus tard, tant en séance plénière que dans les grandes commissions, l'intérêt des délégations s'est surtout porté sur l'examen des questions qui pourraient le mieux renforcer et encourager des mesures efficaces de la part des Nations Unies dans les multiples domaines relevant de leur compétence, et ce afin d'éviter la répétition de débats qui n'aboutissent qu'à la stagnation.

135. En achevant les travaux de la présente session par l'examen très opportun de la question de l'indépendance de la Namibie, l'Assemblée générale, sous votre direction, monsieur le Président, a renouvelé son engagement en faveur des nobles idéaux qui sont consacrés dans la Charte. On a réaffirmé la responsabilité fondamentale des Nations

Unies à l'égard du territoire namibien et on a condamné énergiquement la pratique d'*apartheid* et de la discrimination raciale.

136. Nous espérons que l'année 1979 — Année internationale de solidarité avec le peuple namibien — verra l'indépendance de ce peuple courageux et plein d'abnégation.

137. En ce qui concerne d'autres questions importantes, la présence des Nations Unies au Moyen-Orient, à Chypre et en Rhodésie, y compris l'utilisation des forces de maintien de la paix dans les cas appropriés, constitue toujours un élément essentiel pour parvenir au règlement équitable de conflits qui durent depuis trop longtemps, menacent la paix et provoquent des souffrances pour les populations intéressées.

138. En ce qui concerne le désarmement, les résultats de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée ont été encourageants et ont permis de restructurer les mécanismes de négociation. Il convient de souligner l'influence de la communauté internationale qui a permis d'aboutir à la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, qui devrait être suivie par des accords essentiels dans ce domaine, ainsi que par d'autres négociations pouvant aboutir au désarmement nucléaire et global et, partant, au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

139. L'action des Nations Unies dans le domaine social et dans le domaine humanitaire est vaste, et il est donc juste qu'elle soit reconnue par tous afin de recevoir un large appui, entre autres un appui financier, de la part des Etats Membres. La célébration de l'Année internationale de l'enfant, qui est coordonnée par le FISE, les nombreux programmes du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et les préparatifs en vue de la Décennie des Nations Unies pour la femme sont des activités qui méritent d'être soulignées et qui méritent également notre appui.

140. Pour terminer, je tiens à réitérer la satisfaction du Groupe des Etats latino-américains devant l'admission à l'Organisation des Nations Unies de deux nouveaux Etats Membres : les Iles Salomon et, particulièrement, la Dominique, qui est notre voisine immédiate. C'est avec plaisir que nous leur présentons nos meilleurs vœux.

141. Je tiens également à dire que nous sommes reconnaissants à M. Kurt Waldheim et à ses proches collaborateurs pour les efforts inlassables qu'ils déploient en faveur de la paix et de la coopération internationales. Nous voulons enfin adresser nos remerciements au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Buffum, et au personnel des services de l'Assemblée générale pour leur dévouement.

142. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, le représentant de la Turquie.

143. M. AKIMAN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur et le privilège, au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, de vous exprimer, monsieur le Président, toute notre reconnaissance pour la

sagesse et l'efficacité avec lesquelles vous avez présidé nos travaux durant la trente-troisième session, qui a duré seize semaines en comptant ses deux reprises depuis décembre 1978. Votre expérience diplomatique et vos qualités personnelles ont contribué aux résultats positifs atteints au cours de cette session.

144. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et à ses collaborateurs les plus proches pour les efforts dévoués qu'ils ont déployés pour réaliser les principes et les buts de l'Organisation des Nations Unies en vue d'assurer la paix dans le monde.

145. Nos remerciements vont aussi tout spécialement au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Buffum, ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat, qui ont apporté une assistance très précieuse et qui ont étroitement coopéré avec toutes les délégations au cours de la session.

146. Nous n'oublions certainement pas le rôle du pays hôte; nos remerciements vont aussi à ses représentants qui, une fois de plus, nous ont accueillis et grandement facilité notre travail.

147. A l'ordre du jour de la trente-troisième session figuraient 129 points. Au cours de la session, 206 résolutions et 70 décisions ont été adoptées concernant les questions inscrites à l'ordre du jour. Nous sommes heureux de constater que cette session de l'Assemblée générale, comme les précédentes, a adopté de nombreuses résolutions par consensus. C'est important parce que cela prouve que nous nous sommes réunis pour discuter les questions qui préoccupent la communauté internationale dans une atmosphère harmonieuse, ce qui met l'accent sur la tendance qui se dessine dans notre organisation d'arriver à des positions de consensus et non d'affrontement.

148. Chaque année les sessions de l'Assemblée générale offrent aux Membres de l'Organisation une enceinte où ils peuvent procéder à des échanges de vues, discuter et essayer de résoudre les questions qui présentent pour eux un intérêt commun. Ces sessions et les résolutions qui y sont adoptées n'apportent pas de solutions nettes et claires à plusieurs questions importantes; cependant, elles fournissent un forum approprié où les idées peuvent être confrontées et où peut se dérouler un dialogue constructif afin de trouver une solution aux problèmes mondiaux. A défaut de solutions nettes et claires, nous accomplissons, cependant, de modestes progrès non pas par des affrontements, mais dans un esprit de compréhension et de consensus qui mène à des règlements concertés.

149. Je voudrais, dans le contexte de mes observations générales, mentionner qu'à la suite des mesures couronnées de succès prises dans le domaine de la décolonisation et de l'autodétermination notre organisation compte maintenant 151 Membres avec l'admission de la Dominique et des Iles Salomon. En outre, un nombre record de délégations a participé au débat général, y compris 100 ministres des affaires étrangères et 20 chefs d'Etat ou de gouvernement. Le nombre des Membres de l'Organisation ayant triplé depuis sa création et les travaux de l'Assemblée générale ayant considérablement augmenté, il est presque devenu évident que les treize semaines prévues pour les sessions ordinaires ne suffisent plus à l'Assemblée pour achever ses

travaux. Il semble que certaines mesures devront être prises et que des moyens devront être étudiés pour accélérer le travail de l'Assemblée générale et le rendre plus efficace et plus rationnel.

150. Etant donné l'heure tardive, je n'analyserai pas tous les points saillants de notre session. Cependant, je veux exprimer l'espoir que les résolutions et décisions qui ont été adoptées au cours de la session seront traduites dans la réalité pour accroître l'efficacité de notre organisation.

151. Avant de terminer, je voudrais dire que je manquerais à mon devoir si, à la clôture de la présente session, je n'évoquais pas, avec respect et estime, la mémoire de l'ambassadeur Jamil Baroody, de l'Arabie saoudite, qui, grâce aux dernières touches qu'il apportait en ces occasions, non seulement resserrait les liens qui unissent tous les membres de l'Assemblée, mais donnait en même temps une dimension humaine aux résolutions que nous adoptons.

152. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Président du Groupe des Etats arabes, le représentant des Emirats arabes unis.

153. M. HUMAIDAN (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'arabe*] : Il m'est agréable, au nom du Groupe des Etats arabes, de vous exprimer, monsieur le Président, nos remerciements et notre admiration pour votre succès dans la présidence de la reprise de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

154. Cette session a été l'une des plus fructueuses dans divers domaines et notamment sur le plan de l'élimination des séquelles du colonialisme et de l'occupation étrangère dans certaines régions du monde. Nos réunions en ce mois de mai, sur la question de Namibie, ont prouvé clairement l'importance que nous accordons tous aux efforts faits dans ce domaine. Votre sage direction, votre perspicacité et la richesse de votre expérience dans le domaine de la politique et de la diplomatie nous ont épargné de nombreux écueils et nous ont guidés vers l'élimination des derniers vestiges du colonialisme dans le monde.

155. Votre discours d'inauguration, monsieur le Président [*Ire séance*], a clairement mis en relief une réalité qui s'impose de plus en plus, non seulement à l'Organisation des Nations Unies, mais aussi dans la communauté internationale, à savoir qu'il est vital d'œuvrer à l'amélioration de la situation économique internationale qui va se détériorant et qui repose sur des aspects désuets et injustes.

156. Vous représentez un pays en développement d'Amérique latine qui est uni au monde arabe par de nombreux liens, notamment par le lien de la lutte commune contre le sous-développement et l'exploitation des richesses des pays en développement par les forces du colonialisme et du néocolonialisme.

157. Enfin, je voudrais exprimer, au nom du Groupe des Etats arabes, notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour ses efforts sincères et inlassables au service de la paix, de la justice et du progrès dans le monde.

158. J'aimerais aussi remercier les membres du Secrétariat de leur contribution à la réussite de notre mission.

159. En terminant, je voudrais aussi souligner, avec la plus profonde tristesse, l'absence de l'ambassadeur Jamil Baroody à cette réunion. Il était pour nous, membres du Groupe arabe, notre doyen et il a été certainement l'un des piliers de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons tous éprouvé une grande perte du fait de sa disparition.

160. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui parlera au nom du pays hôte.

161. M. PETREE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Puisque nous approchons de la fin de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer des remerciements à un double titre. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, monsieur le Président, pour la manière dont vous vous êtes acquitté de votre tâche difficile à la présidence de cette longue session. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Waldheim, qui, avec les autres membres du Secrétariat, a assuré la direction de nos travaux et nous a tous aidés dans leur accomplissement.

162. Lorsque M. Young a pris la parole à la séance de clôture de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, il a remarqué que nous avons constaté qu'un plus net "consensus des intéressés"² s'était dégagé entre les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, nous avons poursuivi nos efforts pour maintenir un consensus. Nous avons réussi dans certains domaines, et notre effort vigoureux à tous a permis de progresser sur de nombreuses questions qui inquiètent depuis longtemps l'organisation.

163. Je n'ai pas l'intention, dans cette brève déclaration, d'énumérer les domaines dans lesquels nous avons réalisé des progrès. Il me suffira de dire que les Membres de l'Organisation ont tout lieu d'être fiers des résultats auxquels ils sont parvenus. Mais nous ne pouvons nous contenter des résultats obtenus alors que tant de choses restent à faire. Tous les gouvernements qui défendent les objectifs de l'Organisation des Nations Unies ont des raisons d'être inquiets.

164. Cette organisation, après tout, a été créée avec la conviction qu'il fallait au monde une approche différente des problèmes posés par les relations internationales. La politique de puissance existera toujours, mais l'on avait espéré que, grâce à la création d'institutions internationales, le monde serait en mesure d'aborder ses problèmes avec plus de sagesse, plus d'équité, plus de franchise, et avec le souci collectif de la sécurité et de l'intégrité de toutes les nations.

165. Nous demandons instamment que chacun de nous examine de près les raisons pour lesquelles, dans de si nombreux cas, nous ne parvenons pas à atteindre les objectifs fixés par le Préambule de la Charte des Nations Unies. Nous demandons également instamment à chacun de réfléchir sérieusement et longuement à ce que coûtent à l'institution les victoires provisoires. Si la raison et le

² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 111e séance, par. 154.

compromis ne l'emportent pas, nous porterons atteinte à l'institution même dont nous sommes si soucieux de sauvegarder les préceptes et les objectifs.

166. Essayons, au cours de nos débats, d'équilibrer aussi objectivement que possible les revendications conflictuelles de toutes les parties et cherchons à sauvegarder les droits de tous les intéressés. Les institutions internationales n'ont pas pour fonction de mettre dans l'embarras une partie à un différend, ni de dénoncer automatiquement ceux qui ont peu d'amis, quand le mécanisme de l'institution pourrait mieux servir à prévenir les conflits et à enrayer la violence.

167. Puisque les Nations Unies cherchent à régler les problèmes dont elles sont saisies, il faut que l'Assemblée générale, en particulier, devienne plus efficace dans la manière dont elle conduit ses travaux. Des réformes sont nécessaires. Nous nous félicitons de tous les efforts déployés à cette fin et nous les appuyons; nous espérons poursuivre nos travaux avec toutes les délégations qui pensent comme nous et encourager les changements qui peuvent renforcer l'efficacité de la prochaine session de l'Assemblée générale, c'est-à-dire de la trente-quatrième session.

168. J'espère qu'en abordant nos travaux dans l'année à venir nous nous souviendrons tous qu'une vision plus large des choses est préférable à l'avantage momentané dérivant d'une association du moment à la majorité immédiate. Pour nous, à l'Organisation des Nations Unies, nous devons avoir à cœur de faire en sorte que chacun de nos efforts soit animé par le principe de négociation non violente. Le processus de négociation mérite qu'on lui consacre autant de temps, autant d'énergie et la même ténacité qu'à une lutte militaire. Ma délégation espère de tout cœur que le processus démocratique l'emportera sur les armes, que la raison triomphera sur la puissance armée.

169. Je termine donc cette déclaration en lançant un appel. Cherchons, dans l'année à venir, à saisir les occasions que, seule, cette institution nous offre, mais consacrons-nous également à nouveau à mieux servir encore l'institution elle-même. Cherchons à renforcer l'Organisation des Nations Unies plus que nous ne l'avons jamais fait auparavant; penchons-nous sur les résultats de cette dernière session et demandons-nous ce que nous pouvons faire pour que l'Organisation serve de façon encore plus équitable les intérêts de tous ses membres, grands et petits, dans leur recherche d'un monde meilleur.

170. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous allons clore ainsi la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Nous avons examiné et étudié toutes les questions dont nous étions saisis, dans un climat d'harmonie la plupart du temps et, dans d'autres cas — lorsqu'on nous a exposé des positions absolument opposées —, nous nous sommes efforcés de rechercher des solutions par voie de consensus et sans affrontements. Avec les années, l'Assemblée générale fait preuve d'une grande maturité, reconnaît ses propres limites, sans prétendre aller au-delà et, en raison de l'autorité même que lui confère sa prudence, attend des Etats Membres qu'ils tiennent compte de ses décisions.

171. Comme toujours à la fin d'une session de l'Assemblée générale et au moment de faire notre autocritique,

nous avons le sentiment qu'il y a quelque chose à réformer dans la pratique de l'Assemblée pour rendre ses travaux plus rapides, plus efficaces et plus rationnels. Comme le règlement intérieur a été conçu alors que l'Assemblée n'était qu'un petit club de 50 pays, il est normal que nous constatons des défauts dans le déroulement de ses travaux maintenant qu'elle doit tenir compte des aspirations de 151 nations. Pour un organisme dont le nombre des membres a triplé depuis sa fondation, c'est une œuvre prioritaire que de mettre au point des systèmes qui permettent de planifier ses travaux selon les techniques modernes afin d'en accroître l'efficacité. Certes, les nombreux problèmes importants qui surgissent subitement dans les relations internationales nous ont obligés à remettre à plus tard la révision du règlement intérieur, dont nous avons bien compris la nécessité impérieuse au cours de la présente session. En fait, il est paradoxal, alors que le nombre des Etats Membres augmente et que les questions dont l'Assemblée est saisie se multiplient, que notre organisation n'améliore pas en même temps les moyens techniques dont elle dispose pour faire face à cette situation.

172. En outre, l'Assemblée générale demeure l'organe politique par excellence de l'Organisation, avant tout, son organe universel. C'est pourquoi, si l'on veut savoir quels sont les problèmes auxquels se heurte réellement la communauté internationale et comment elle entend qu'ils soient étudiés et résolus, c'est dans les archives de l'Assemblée qu'il faut chercher la réponse à ces préoccupations. De même, en ce qui concerne les questions qui sont actuellement étudiées dans d'autres instances plus restreintes, on peut découvrir qu'elles ont été examinées pour la première fois à l'Assemblée des Nations Unies. Si l'on considère parfois que des réunions plus petites offrent un climat propice pour régler certains différends entre Etats, cela ne signifie pas, loin de là, que l'Organisation des Nations Unies élude la responsabilité qu'implique le fait de chercher à résoudre des différends vraiment difficiles à régler. Pour résoudre tous ces problèmes, c'est ici qu'on trouve la patience, la sagesse, l'expérience, exprimées dans des textes et des résolutions qui constituent précisément aujourd'hui le cadre de référence rigoureux pour toutes négociations bilatérales. C'est dire que l'influence des Nations Unies et l'autorité incontestable de l'Assemblée générale se font sentir dans tous les domaines de la vie internationale qui est si complexe.

173. Etant donné ces réalités, la session de l'Assemblée générale que nous clôturons aujourd'hui a été caractérisée par la prudence avec laquelle les décisions ont été prises, surtout les décisions de caractère politique.

174. Dans le cas des questions sur lesquelles des Etats avaient des positions totalement opposées, l'Assemblée générale a su ne pas pécher par excès en approuvant des décisions dont un Etat quelconque aurait pu contester l'application obligatoire, compromettant ainsi le prestige de l'Organisation. On ne peut considérer cela comme un acte de faiblesse. C'est au contraire l'attitude de quiconque a la force qui émane du droit.

175. Certes, il y a toujours quelques Etats qui contestent les décisions de l'Assemblée générale. Ils sont en fait très peu nombreux. Néanmoins, le poids de leur attitude de défi, qui retombe souvent aveuglément sur des peuples

entiers, devient moins lourd sous l'effet de la réprobation que suscite le mépris des règles de conduite civilisée qui sont celles de l'Organisation. Ce n'est une situation commode pour aucun Etat, si puissant ou arrogant soit-il, que de se sentir mis au ban de l'Organisation, désigné comme suspect, ou objet de la méfiance générale. C'est dire que l'Organisation des Nations Unies représente bien un ordre international, avec des règles minimales à respecter pour que les Etats puissent vivre en paix et pour que les êtres humains, quelles que soient leurs opinions politiques ou leur race, puissent jouir des conditions minimales de liberté, de bien-être économique et d'indépendance qui constituent la base essentielle d'une existence digne.

176. A cette trente-troisième session, le débat général a de nouveau permis aux Etats Membres d'exprimer leur volonté politique. Le plus grand nombre de délégations dans l'histoire de l'Organisation, ainsi que plusieurs chefs d'Etat et de nombreux ministres des affaires étrangères, y ont participé. Par sa diversité idéologique et sa liberté sans limite, le débat général nous a de nouveau rappelé que cette organisation a été créée pour offrir une tribune à ceux qui ne pouvaient pas se faire entendre auparavant, permettre aux sages de formuler des avis et fournir aux puissants l'occasion d'exercer un esprit de compromis politique. La création de cette ceinture pacifique aux fins d'un dialogue constructif entre les nations de la terre justifie à elle seule la fondation de l'Organisation.

177. J'abuserais de la patience de l'Assemblée générale en rappelant tous les points sur lesquels a porté le débat général. Je voudrais seulement en évoquer certains sur lesquels de nombreuses délégations se sont exprimées et que l'on peut donc considérer comme des axes autour desquels évolue la vie internationale.

178. La paix et la sécurité internationales constituent une préoccupation permanente pour les Etats qui sont amenés à vivre dans une situation constante d'alerte pour en assurer le maintien. Les tensions bilatérales qui ont surgi dans certains continents provoquent toujours la crainte que, du fait de la position internationale des parties en cause, un conflit limité ne puisse provoquer une nouvelle hécatombe mondiale qui sonnerait cette fois le glas de l'humanité. Cette crainte a donc naturellement poussé les Etats à insister, au sein de l'Assemblée générale, sur la nécessité urgente de parvenir à un désarmement spirituel et matériel des Etats, de mettre fin à une propagande tendant à exacerber les sentiments belliqueux et de réaffecter les formidables dépenses de guerre à l'éducation, à la santé, au logement et à l'alimentation des peuples, qui constituent les devoirs prioritaires des gouvernements. On s'est également déclaré préoccupé de la croissante dépendance de l'économie de certains Etats par rapport à l'industrie des armements, qui crée dans leurs sociétés une activité économique factice fondée exclusivement sur la production et la vente d'armes.

179. En créant le "Comité des Quarante et Un"³, l'Assemblée générale a manifesté son souci pour la politique d'information de l'Organisation. De nombreux pays en développement se sont plaints que leurs peuples ne rece-

vaient pas d'informations sur les activités de l'Organisation et que celle-ci consacre une grande partie de son budget en faveur des pays qui, grâce à leurs ressources économiques, disposent justement des meilleurs moyens d'information. Il faut incontestablement faire connaître les tâches de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans les pays en développement, étant donné que la plupart des questions que l'on examine ici touchent de près aux problèmes vitaux de ces peuples. Il conviendrait cependant que, dans les pays développés, les moyens privés de communication cessent leur campagne de dénigrement de notre organisation, qui porte atteinte à son autorité de caractère mondial.

180. Il y a chaque année davantage de pays en développement qui exigent l'instauration d'un nouvel ordre économique international et, bien entendu, son application effective dans les relations entre Etats. Il convient à cet égard de rappeler l'accord intervenu au sujet de la capacité de négociation du Comité qui s'occupe, au prix d'énormes difficultés, du dialogue Nord-Sud. Ces négociations revêtent une importance capitale avec la réapparition actuelle de situations critiques pour les pays en développement, alors que s'élargit de plus en plus le fossé qui les sépare des pays riches. A cet égard, l'Assemblée générale a poursuivi ses préparatifs de la session extraordinaire qu'elle prévoit de consacrer en 1980 à l'étude des problèmes décisifs pour l'équilibre économique mondial, à l'examen de l'inflation, qui constitue une menace redoutable pour les peuples du monde entier, ainsi qu'à la nécessité d'accélérer le processus de transfert des techniques aux pays en développement et au problème de l'accroissement constant du prix des carburants.

181. L'Assemblée générale s'est également penchée sur la nécessité de mettre au point des systèmes qui permettent de généraliser les enquêtes sur les violations des droits de l'homme dans certains Etats et d'en faire accepter les conclusions par les pays qui en sont responsables; dans cet ordre d'idées, la Commission des droits de l'homme s'est vu confier l'étude d'une proposition tendant à créer un poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et a été chargée d'en présenter les résultats à l'Assemblée générale à sa prochaine session. On a aussi insisté sur la nécessité pour les Etats Membres de respecter pleinement non seulement les droits politiques mais aussi les droits sociaux, économiques et culturels, dont la conjoncture économique internationale compromet l'exercice en raison du déséquilibre des termes de l'échange, des restrictions au transfert des techniques, des coûts élevés des transferts de capitaux et de la réapparition du protectionnisme dans les pays riches.

182. L'Assemblée générale s'est également occupée du problème des réfugiés dans le monde entier, en particulier du sort des Palestiniens dans les territoires occupés, et de la discrimination dont ils souffrent dans les conditions de travail à l'intérieur de la région. L'Assemblée générale a souligné la nécessité d'accélérer le processus de décolonisation, où les activités de l'Organisation ont été si fructueuses, et elle a dénoncé les pratiques d'*apartheid* et de discrimination raciale comme étant contraires aux normes élémentaires de la culture et de la civilisation. On a également enregistré le souci constant des Etats Membres d'améliorer la condition sociale et juridique de la femme et de favoriser un climat de développement normal pour

³ Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information.

l'enfant, dont nous célébrons actuellement l'Année internationale.

183. Cinq mois après la date de clôture provisoire de sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a repris ses travaux pour procéder à un examen exclusif de la question de Namibie. De nombreuses délégations ont participé au débat et le projet de résolution sur la question de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et le refus du gouvernement de ce pays de se conformer aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité a été appuyé par le plus grand nombre d'auteurs dans l'histoire de notre organisation. En cette occasion, l'Assemblée générale, faisant preuve d'une sage prudence, ne s'est prononcée que dans le cadre strict des pouvoirs que lui confère la Charte des Nations Unies, comme il ressort des recommandations expresses qu'elle a adressées au Conseil de sécurité.

184. Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite exprimer de nouveau notre reconnaissance à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à tous les fonctionnaires du Secrétariat, pour les services efficaces qu'ils nous ont fournis dans le déroulement de nos travaux. Tous se sont acquittés, avec une loyauté particulière à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, de leurs tâches envers l'Assemblée générale.

185. Je voudrais enfin renouveler à tous les représentants l'expression de ma gratitude pour leur collaboration au

succès de la trente-troisième session. Des efforts collectifs discrets, souvent presque anonymes, ont été déployés, grâce auxquels l'Assemblée générale a pu presque toujours parvenir à prendre ses décisions par consensus. Je tiens à adresser mes vœux de prospérité aux Etats Membres de notre organisation ainsi qu'à leurs chefs d'Etat, et à présenter aux représentants mes vœux sincères pour leur bonheur personnel et leur réussite professionnelle.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

186. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

Clôture de la session

187. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je déclare close la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 5.